

Ecole d'été doctorale

Le doctorat mode(s) d'emploi

Université de Strasbourg

6-11 juillet 2015

La réussite doctorale en France

Pierrick Gandolfo, délégué scientifique HCERES

6 juillet 2015

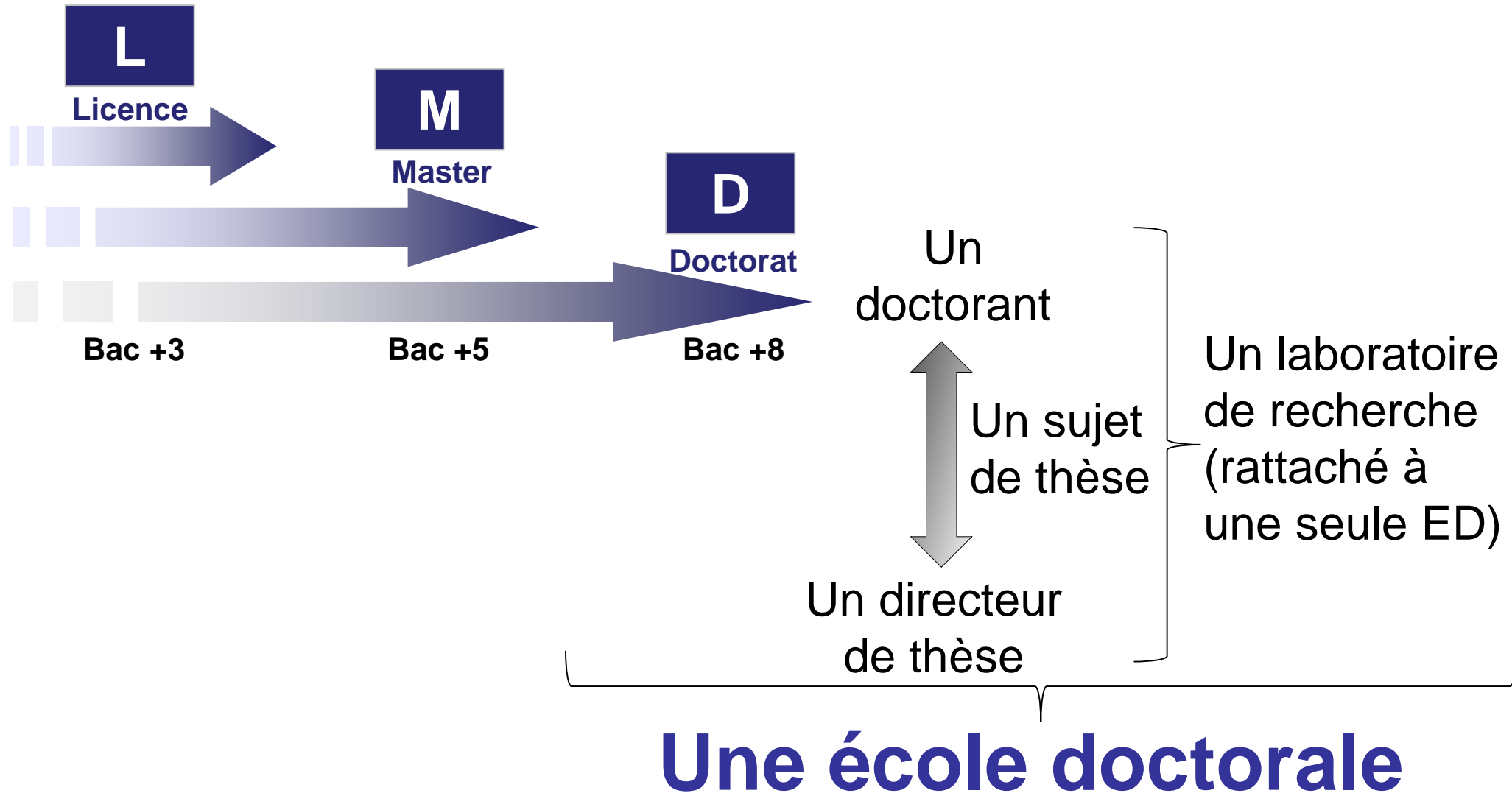
HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

L'AERES fait place au Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Cette disposition a pris effet le 17 novembre, au lendemain de la publication du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 relatif à l'organisation et au fonctionnement du HCERES.

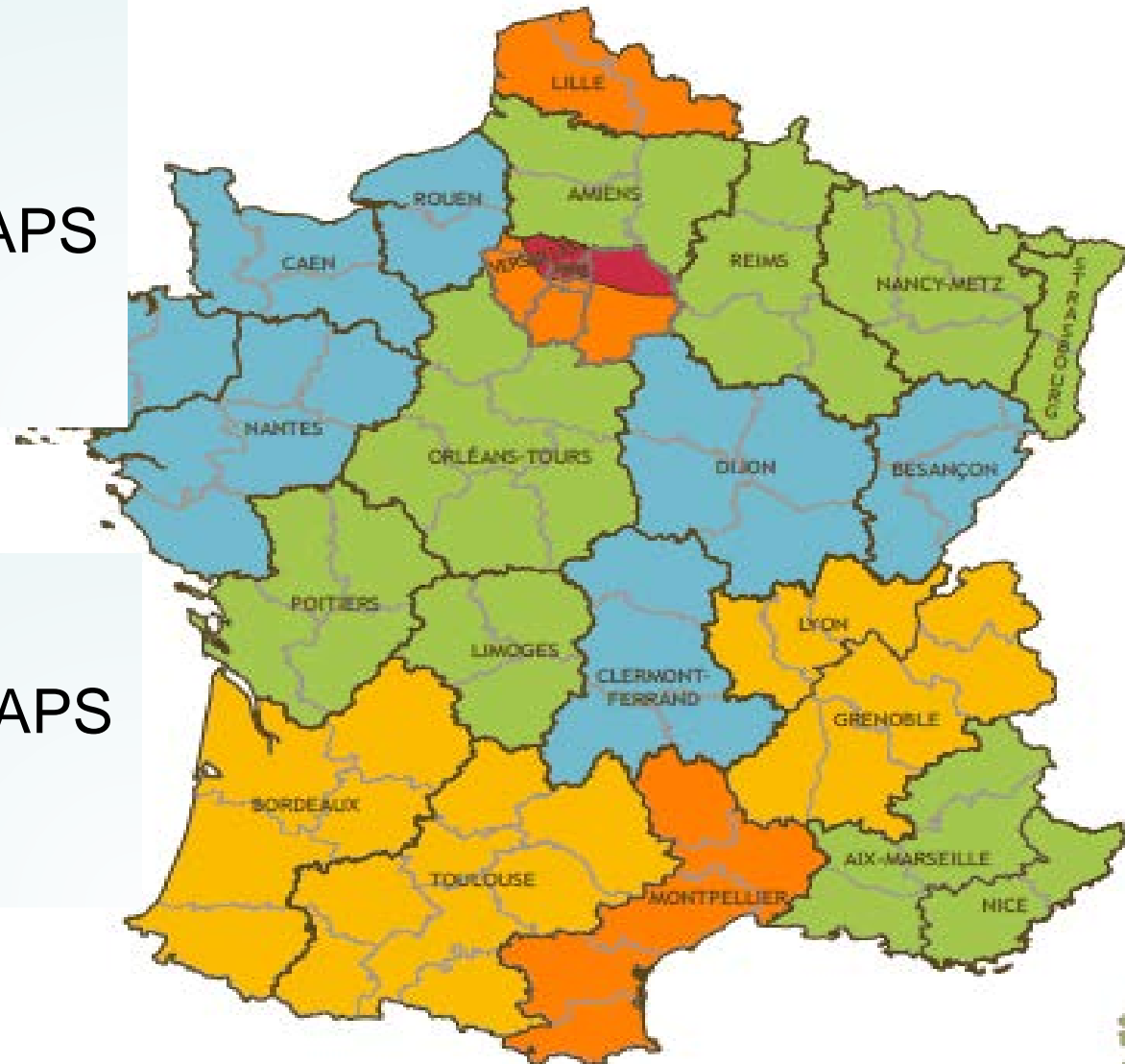
Créé par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le HCERES est une autorité administrative indépendante chargée de conduire des missions d'évaluation concernant les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. Le Haut conseil intègre l'Observatoire des Sciences et Techniques (OST), chargé de réaliser des études et analyses stratégiques.

- Evaluation par les pairs.
- Président, Didier Houssin, membre du Conseil qu'il préside.
- Evaluation intégrée :
 - Etablissements (Dir. Philippe Tchamitchian),
 - Unités de recherche (Dir. Pierre Glaudes),
 - **Formations et diplômes (Dir. Jean-Marc Geib).**
- Evaluation organisée par des délégués scientifiques (≈ 110)
et un personnel administratif support (≈ 75).



- 63 000 doctorants
- En 1^{ère} année :
 - 49% en Sciences/STAPS
 - 32% en LLSH
 - 17% en DEG

- 12 400 doctorats délivrés :
 - 61% en Sciences/STAPS
 - 23% en LLSH
 - 13% en DEG



Réussite doctorale : « faire une thèse »

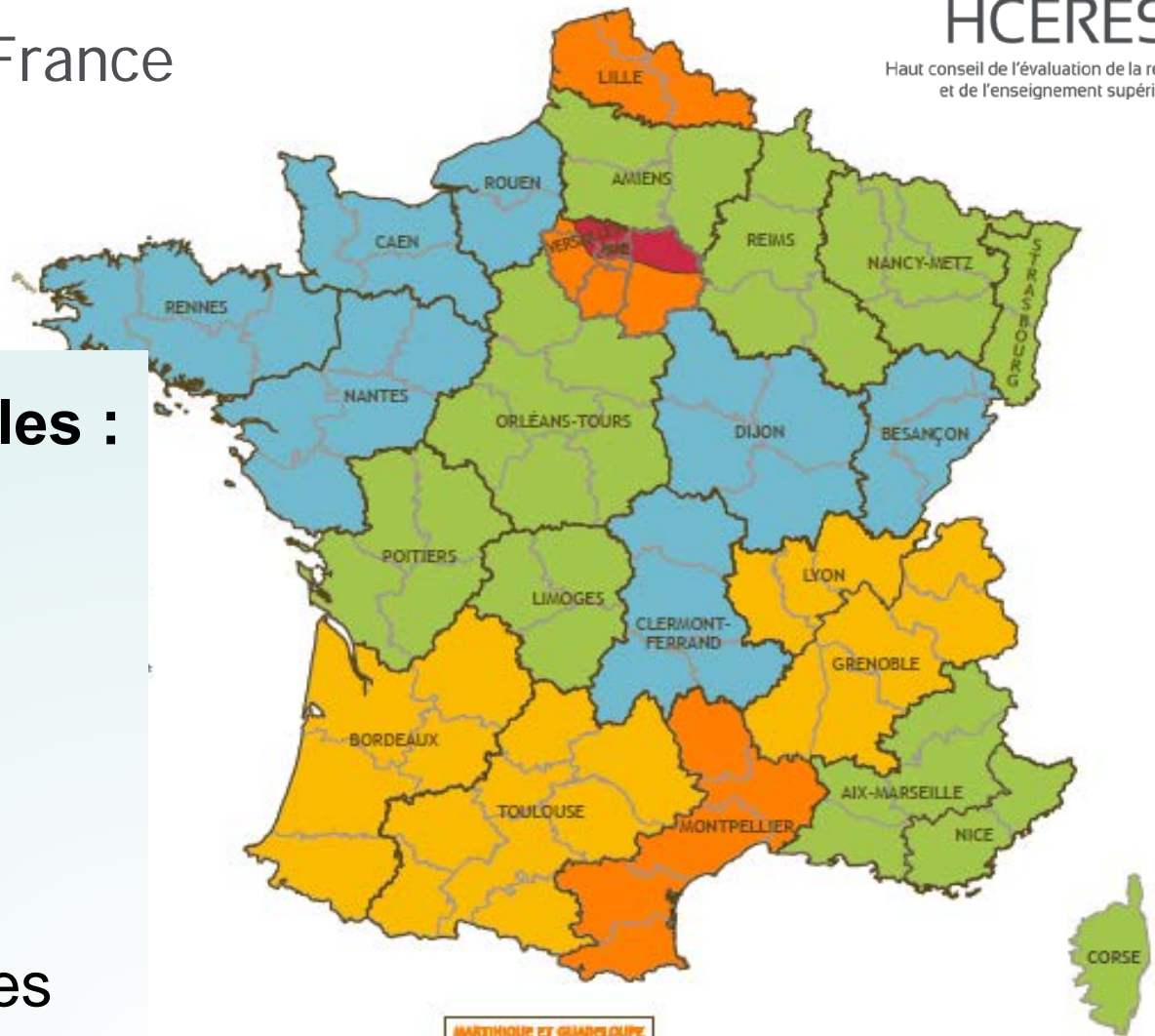
Intégration
dans une
école
doctorale



Les écoles doctorales en France

≈ 270 écoles doctorales :

- 87 en ST
- 51 en SVE
- 45 en DEG
- 82 en LLSH
- 4 ED pluridisciplinaires



Triptyque :

- Un doctorant
 - Un sujet
 - Une direction de thèse
- + un labo d'accueil

une
ED

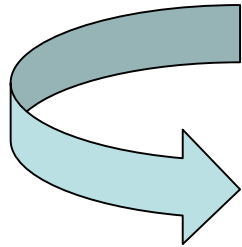


Pratiques dans les ED :

- Discipline
- « culture »
- Contexte
- Environnement
- **Direction**
- Fonctionnement

Réalité variable
selon les disciplines et les étab.

- Est organisée par/au sein des écoles doctorales.



formation par la recherche,
à la recherche et à l'innovation.

- Constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, du grade de docteur.

 **Evaluation
des Ecoles doctorales**

HCERES

**Direction ED.
Universités.
Doctorants/docteurs.
Structures d'insertion.**

 **Accréditation
des Ecoles doctorales**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Autorisation à délivrer le diplôme de doctorat

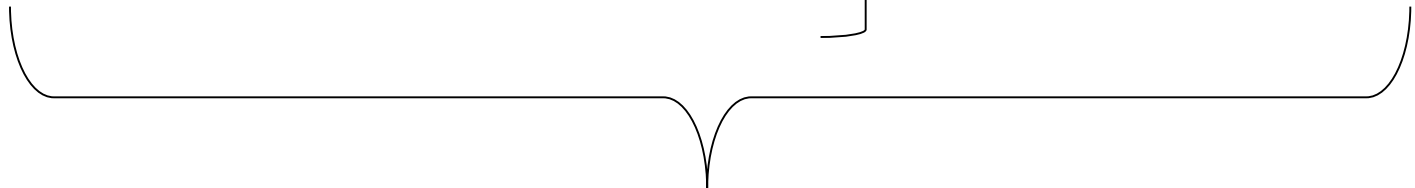


**Evaluation
des Ecoles doctorales**



HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur



Organisation, procédures, diffusion ?



Accréditation des Ecoles doctorales



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Quelles missions doivent remplir les ED ?



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - 24 août 2006

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale

NOR : MENS0602083A

**En cours de
révision**

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 123-7, L. 612-7, D. 123-12, D. 123-13 et D. 123-14 ;

Vu le code de la recherche, notamment son article L. 412-1 ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n° 2004-703 du 13 juillet 2004 ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 1998 relatif à la charte des thèses ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 juillet 2006,

Organisation d'une école doctorale :

Effectifs d'une école : généralement 200 à 400 doctorants.
(cas d'écoles avec 60-80 doctorants ou d'écoles avec plus de 1200 doctorants).

Profil d'une école : thématique ou pluridisciplinaire.

Direction : un directeur généralement assisté d'un/deux co-directeurs
(Professeur, fonction assurée pendant 8 ans maximum).

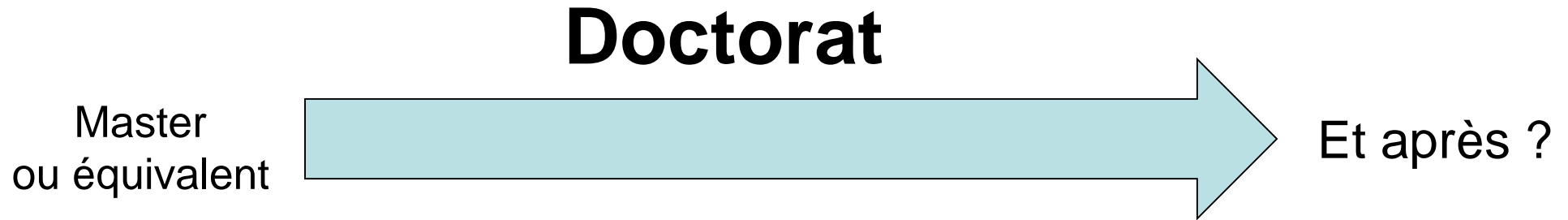
Conseil d'une école doctorale : 12 à 26 membres : représentants des établissements et/ou laboratoires (50%), doctorants élus et appartenant à l'école doctorale (20% du total), membres extérieurs à l'école doctorale choisis.

- Concourent à la mise en cohérence et à la visibilité internationale de l'offre de formation doctorale des établissements ainsi qu'à la structuration des sites.
- Organisent la formation des doctorants et les préparent à leur insertion professionnelle.
- Apportent aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent.

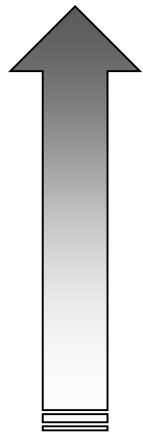
- Mettent en œuvre une politique de choix des doctorants fondée sur des critères explicites et publics.
- Organisent l'attribution des allocations de recherche.
- S'assurent de la qualité de l'encadrement des doctorants par les unités et équipes de recherche.
- Mettent les doctorants en mesure de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleures conditions.

- Organisent les échanges scientifiques et intellectuels entre doctorants (éventuellement au sein d'un Collège des ED).
- Proposent aux doctorants les formations i) utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel, et ii) nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie.

- Définissent un dispositif d'appui à l'insertion professionnelle des docteurs, insertion dans les établissements publics et dans le secteur privé.
- Organisent un suivi de l'insertion professionnelle de ses docteurs.
- Apportent une ouverture européenne et internationale, en particulier par la promotion des cotutelles internationales de thèse.



Qu'appelle t-on « réussite » doctorale ?



- Recrutement (sujet, EAD, direction de thès)
- Thèse soutenue
- Valorisation (publications, productions)
- Insertion

Modalités de recrutement :

Nature du financement  Etablissement, Etc.

Règles fixées par l'ED  Communication, seuil de financement

Encadrement  Ratio doctorants/encadrant

EAD  Politique scientifique

Profils des doctorants :

Salarié vs non salarié  - Doctorant avec financement dédié : 65%

Discipline / Environnement  - Doctorants avec activité salariée : 19%

Mobilité ?  - Doctorants sans financement : 12%

Dispositifs de suivi pendant la thèse :

Par l'ED

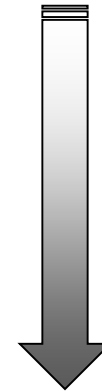
⇒ CST, TMP, Journées

Par le directeur de thèse

⇒ Mentor, qu'est-ce ?

Par l'UR

Autre



Formation des directeurs de thèse?

Les formations suivies :

Est-ce obligatoire ?

Volume d'heures par doctorants ?

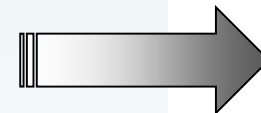
Nature des formations ?

Qui les propose ?

Accessibilité ?

Evaluation par les doctorants ?

Enfin, intérêt pour les doctorants ?



**Livret
de
compétences**

Activités d'enseignement pendant la thèse

- Contrainte ?

- Nécessité ?

- Obligation ?

- Inutilité ?



Format ?



Impact sur la thèse ?

Sentiment d'appartenance à l'ED :

Recrutement

Journée de rentrée

Formations

Journée annuelle

Liens après la thèse

 Réseau, Alumni

Rôle du doctorant dans SA réussite doctorale :

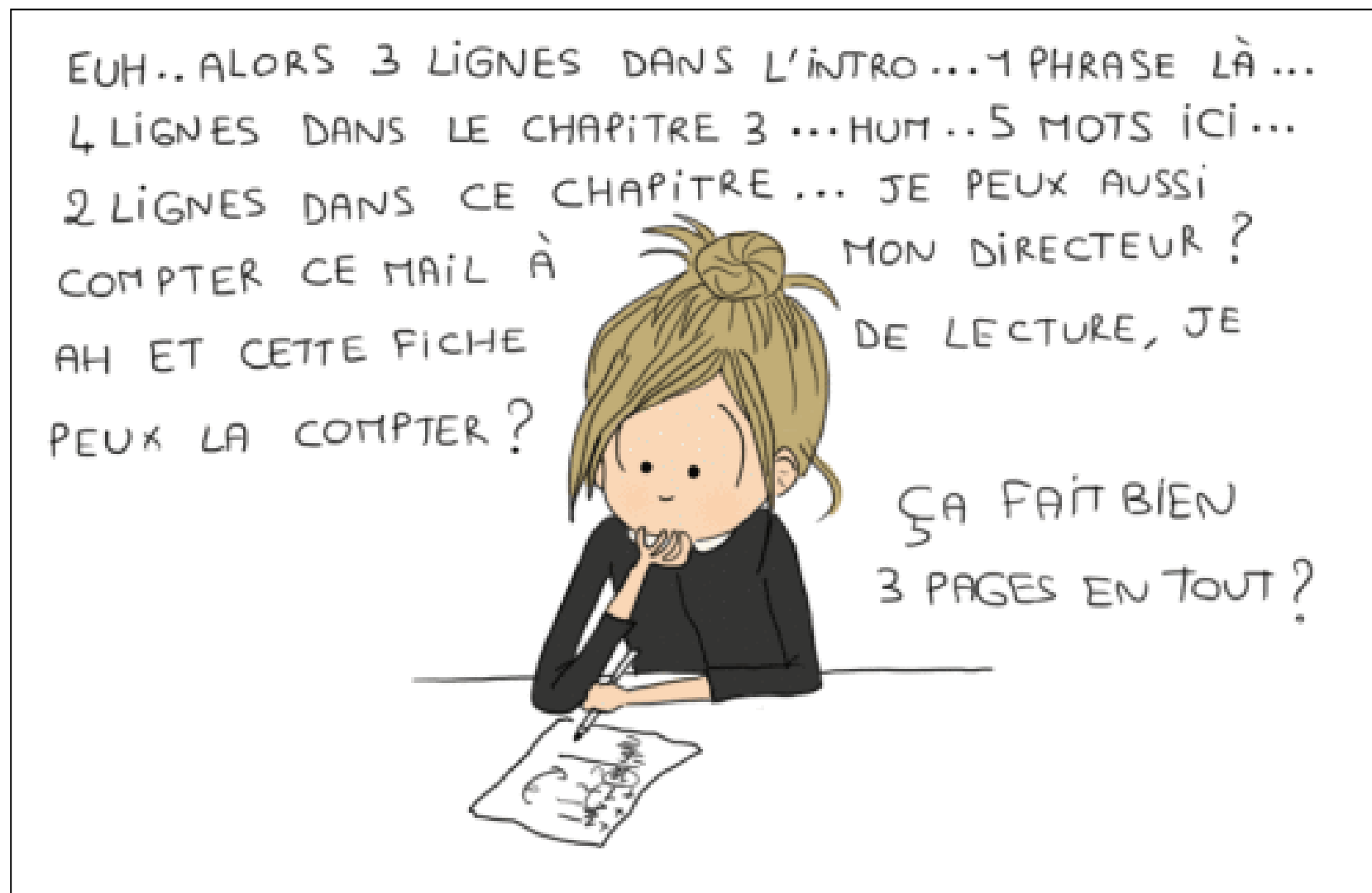
- Regard sur son travail
- Capacité de travail
- Autonomie
- Adaptabilité
- Ouverture

Les interruptions de thèse :

- Sujet parfois « tabou »
- Motifs
- Impact sur les ED

Les abandons de thèse :

- Sujet parfois « tabou »
- Motifs
- Impact sur les ED



La réussite doctorale: pendant..... et à la fin !!!



La réussite doctorale: pendant..... et à la fin !!!



La rédaction fait-elle partie de la formation doctorale ?

Quels formats du manuscrit ?

Est-ce un élément d'échec (et de réussite) doctorale ?

Durée des thèses :

- Moins de 40 mois : 40%
- Une année supp. pour près d'1/3
- 6 ans: 11%

Chiffres de 2012 (MESR, rapport 2014)

Impact des disciplines ?

- Moins de 40 mois :
 - * ST : 57% de thèses
 - * SHS : 15%
- Plus de 6 ans : 30%

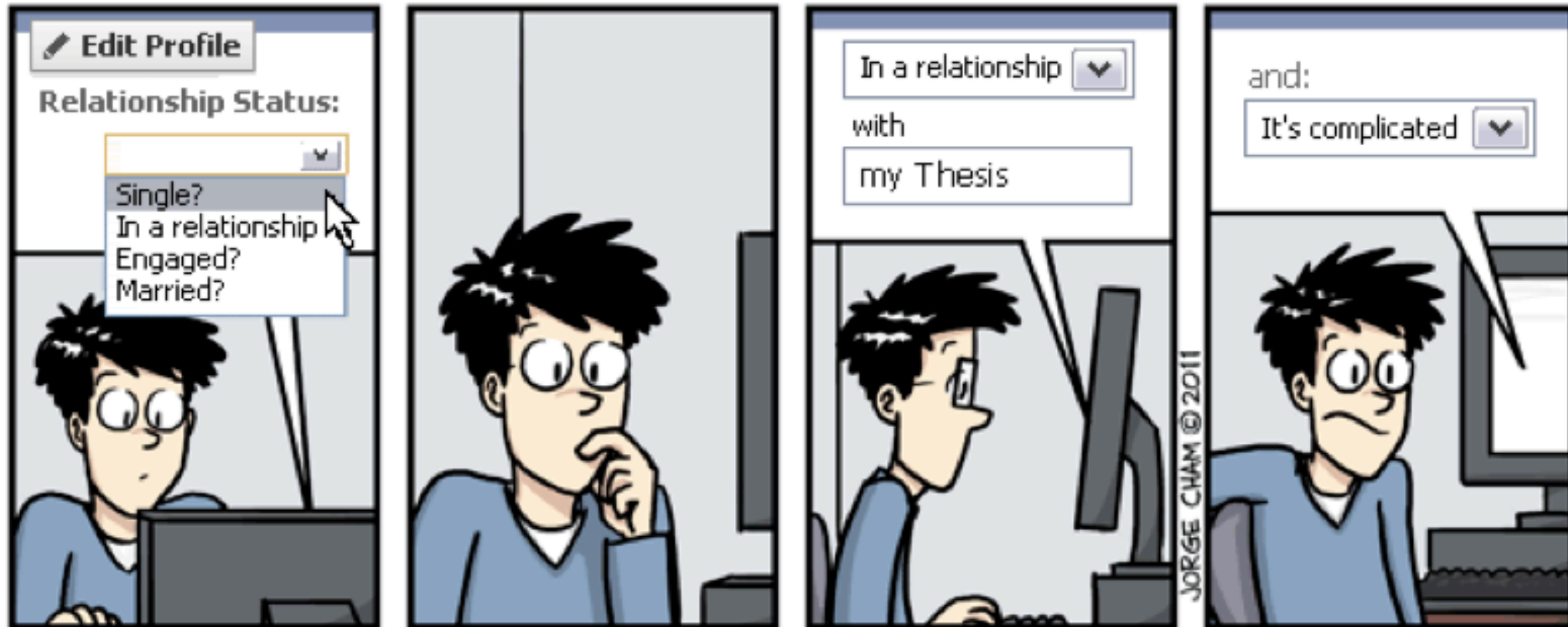
Tendance à la réduction depuis 2010

La réussite doctorale: enfin on soutient sa thèse !



THE BEST THESIS DEFENSE IS A GOOD THESIS OFFENSE.

Insertion des docteurs :

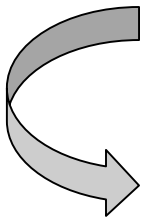


WWW.PHDCOMICS.COM

Insertion des docteurs :

- Dispositifs (ED, Collège, observatoire, etc.)
- Collecte et analyse des données par l'ED
- Communication auprès des doctorants
- Utilisation dans le fonctionnement global de l'ED

Quelques chiffres :

- 
- 82% des docteurs en CDI (en 2012 sur diplômés de 2007
67 % en 2010)
 - 90% en maths/phys/chimie, 79% en LSHS, 72% en SVT (2012)
 - 96% en emploi de cadre (2012)
 - 2/3 des docteurs en poste dans la recherche acad/privée
souhaitaient ce secteur

Chiffres de 2012 (MESR, rapport 2014)

Importance de :

- Doctorant comme acteur de sa formation
et de la valorisation du diplôme
- **Ecole doctorale (et Collège)**
- Qualité de l'encadrement (EAD, mentor)
- Environnement personnel
- Université
- Contexte économique
- Etc.

Importance du réseau/assoc. de doctorants/docteurs